

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Communiqué de l'archevêché. — V Une leçon. — VI Correspondance romaine. — VII L'intolérance ? — VIII Nécrologie. — IX Retraite mensuelle. — X L'école. — XI A la Trappe d'Oka. — XII Le Père Didon, dominicain. — XIII Nominations ecclésiastiques.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 18 janvier

Fête de la Sainte-Famille; le 24, neuvaine (1) de la Purification.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 18 janvier

Fête du SAINT-NOM DE JÉSUS (II dim. après l'Epiph.), double de 2e classe. A la messe, mém. du 2e dim. (et de Ste Prisque à la messe basse); préface de Noël; à la fin, évang. du dim. — Aux II vêpres, m^{em}. 1o de S. Canut, 2o du dim. (*Deficiente*), 3o des SS. Marius et comp.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 25 janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fêtes des titulaires de la Sainte-Famille (Boucherville), et de Saint-Paul (Joliette); solennité de celui de Saint-Canut.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de la Sainte-Famille.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Sébastien.

DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Timothée.

DIOCÈSE DE SHELBROOKE. — Fête du titulaire de la Sainte-Famille (New-Port); solennité de celui de Sainte-Agnès (Ditchfield).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Sainte-Agnès (Dundee) et de Saint-Timothée.

J. S.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner 300 jours d'indulgences à chaque exercice et une indulgence plénière en se confessant, communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (24 janvier au 9 février).

Communiqué de l'archevêché

SA Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal s'embarquera le 10 du mois courant, sur la « Savoie », en route pour Montréal. Messieurs les membres du clergé sont priés de réciter tous les jours, à partir de cette date jusqu'au retour de Sa Grandeur, les prières de l'*Itinéraire*, et ces prières devront être chantées à l'issue de la grand'messe, dimanche le 11, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse.

Z. RACIOT, administrateur.

UNE LEÇON

LE gouvernement français actuel ne saurait prêter l'oreille aux leçons d'équité naturelle et de tolérance religieuse qui lui viennent des Etats-Unis et du Canada.

Nous sommes si loin ! L'Amérique est un pays si arriéré ! A peine est-elle ouverte à la civilisation *véritable*, à la vraie liberté de l'homme ! N'a-t-elle pas la naïveté de croire encore à la nécessité du règne social de Jésus-Christ dans le monde ? de reconnaître les prétendus droits de Dieu sur les gouvernements ? d'invoquer son nom et de se placer sous sa protection dans ses actes officiels et publics ? Décidément, l'Amérique est trop jeune, trop inexpérimentée, trop ignorante de la dignité et de l'indépendance absolue de la raison humaine, pour que le gouvernement de la France s'abaisse et s'oublie, jusqu'au point de modeler sur la sienné sa politique religieuse et sociale.

Soit. La discussion est inutile avec des esprits qu'aveuglent l'orgueil et l'infatuation d'eux-mêmes et que le

fanatisme rend ridicules aux yeux de ceux qui sont l'objet de leur insolent mépris.

Eh bien ! que M. Combes sache du moins entendre et comprendre ce qui se passe à côté, tout à côté de la France.

Cette fois, c'est l'Allemagne, l'Allemagne puissante par son génie et par ses œuvres, l'Allemagne dont le rang, parmi les vieilles nations de l'Europe, est aujourd'hui celui que la France devrait y occuper, c'est l'Allemagne protestante qui se charge de faire monter le rouge au front du ministre Combes, si toutefois le ministre Combes est encore susceptible de rougir.

Le parti centre vient en effet de recevoir du gouvernement impérial l'assurance qu'il présenterait prochainement un projet de loi abolissant le paragraphe 2 de la loi contre les Jésuites. La proposition sera discutée prochainement au cours de la session du Reichstag. Dût ce projet de loi ne pas rencontrer l'approbation de la majorité de la chambre, il n'en est pas moins une nouvelle preuve des excellentes dispositions du gouvernement impérial à l'égard de la religion catholique, et de sa volonté bien arrêtée de respecter le libre fonctionnement de l'Eglise en Allemagne et d'étendre même sa bienveillance aux ordres religieux.

Quelle humiliation pour la France !

Pendant que ses hommes d'Etat semblent n'avoir pas d'autre souci que de persécuter l'Eglise, dont elle est cependant la fille aînée, d'exiler de son territoire, après les avoir odieusement spoliés, les ordres religieux qui l'ont faite ce qu'elle est, d'insulter et de traîner devant les tribunaux ses évêques et ses prêtres, l'Allemagne et l'Angleterre ne craignent pas d'entrer courageusement dans la voie de la tolérance religieuse, des concessions les plus libérales, et de protéger de leurs lois ceux que le gouvernement français conspuet et poursuit de sa haine.

Aussi, Son Eminence le cardinal Rampolla adressait-il, l'an dernier, au général de Loë, envoyé extraordinaire de Guillaume II auprès de Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion de son jubilé pontifical, ces paroles qui n'ont jamais été démenties : " Grâce à la sagesse et à la justice de votre gouvernement, spécialement de Sa Majesté l'Empereur, *votre situation religieuse est bien supérieure à celle de la France* ".

Puisse la France, car le ministère Combes n'en est pas capable, puisse la France catholique profiter de cette grande et salutaire leçon ! Elle possède encore dans son sein des éléments généreux, des forces vives pour le bien, des ressources précieuses pour en assurer le triomphe. Qu'elle concentre ses efforts, au lieu de les disperser, qu'elle donne à son action sociale une unité indispensable au succès, qu'elle secoue sa torpeur. Dieu aidant, ce Dieu qui la sauva aux jours les plus sombres de son histoire, elle se ressaisira, elle reconquerra sa liberté et sa dignité en renversant le gouvernement sectaire auquel elle a si imprudemment confié ses destinées.

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.

CORRESPONDANCE ROMAINE

LE Souverain-Pontife a créé récemment une commission de cardinaux pour les questions qui touchent à l'Écriture Sainte et à son interprétation. La commission se compose de cardinaux déjà désignés, et de consultants encore à nommer. Mais il paraît certain que Léon XIII va modifier le plan primitif et transformer cette commission en congrégation pourvue de tous ses organes. On comprend en effet qu'en présence des multiples attaques auxquelles sont en butte les saints livres, il y ait à Rome un rouage qui indique la voie à suivre, désigne les écueils, fixe d'une façon certaine les points controversés. Jusqu'ici, le Saint-

Office était chargé de tout ce qui regardait l'Écriture Sainte. Son nom, Congrégation de l'inquisition suprême, en faisait le tribunal dont relevaient les causes de la foi. et par conséquent celles des saints livres. Mais cette partie a pris dans ces dernières années tant d'importance que le Saint-Office ne peut plus suffire à la besogne. Et malheureusement il n'y a pas que les libres-penseurs, les protestants, pour attaquer ce fondement de la religion révélée, les catholiques et surtout des prêtres cherchent, au nom d'une prétendue critique, à égaler en audace les protestants. L'Italie, qui était à peu près idemne est touchée de ce fléau, et une revue semble prendre à tâche de répandre et de soutenir les idées les plus étranges, les interprétations les plus fantaisistes sur l'Écriture Sainte. Pour montrer jusqu'où va l'audace, on pourrait dire sacrilège, de ces novateurs, ils affirment que le sublime cantique du *Magnificat* n'a pas été dit par la Sainte Vierge !

On le voit, ce n'est pas de trop d'une Congrégation normalement organisée pour résister à ce débordement d'erreurs qui s'agitent autour du roc de Pierre, mais qui, nous en avons la divine promesse, ne parviendront pas à l'ébranler.

— Le Souverain-Pontife vient de publier une bulle sur la question des Philippines. Les journaux qui avaient bruyamment triomphé en disant que l'accord n'avait pu se faire entre les Etats-Unis et le Vatican en ont été pour leurs frais, et maintenant ils ne peuvent nier que cet accord soit complet. Le nouveau délégué a été très bien accueilli par M. Taft, et c'est d'accord avec lui qu'il va entrer dans la partie délicate de sa mission : la répartition des sommes allouées par le gouvernement des Etats-Unis pour les biens des religieux. Cette question serait a priori très simple ; le gouvernement donne 60 millions pour les biens des religieux, il faut que les 60 millions passent intégralement aux mains de ceux dont il a acheté les biens. En pratique c'est moins aisé. Il y a dans les Philippines un clergé indigène qui n'était pas toujours en parfaite harmonie avec les religieux et les évêques. Ce clergé a vu avec joie l'arrivée des américains, les a aidés, et maintenant se prévaut de cette attitude pour prendre sa part aux richesses des réguliers. Il est en sous-mains soutenu par les américains qui considèrent comme de bonne guerre de s'appuyer de cet élément indigène. Malheureusement cet élément n'était pas toujours ce que l'on attendait de plus parfait dans l'île, et on

ne peut nier qu'il n'eût les défauts qu'il se plaisait à reprocher aux réguliers sans offrir d'autre part, comme compensation, les qualités qui les distinguaient.

— La Congrégation des Rites vient de faire connaître l'ordre de ses travaux pour les causes de canonisation et béatification introduites en cour de Rome. De cette liste, on peut conjecturer les béatifications et canonisations que le Souverain Pontife pourra faire en 1904, premier jubilé cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Comme canonisation, nous aurons celle du bienheureux Pierre Chanel, mariste, le premier martyr de l'Océanie, celle du bienheureux Gabriel Perboyre Lazariste, martyr en Chine, et du bienheureux Alexandre Sauli, évêque Barnabite.

Les béatifications qui sont assurées sont celles du Vénérable curé d'Ars, Jean-Baptiste Vianney, et celle du vénérable Gaspar del Buffalo, fondateur des Doctrinaires. Il y a encore plusieurs autres causes de martyrs appartenant à des jésuites, à des capucins ou à d'autres ordres religieux qui pourront être assez avancées pour arriver à cette date. On sait que les causes de martyrs vont incomparablement plus vite, car les martyrs ont donné à Dieu la preuve la plus héroïque de leur amour, mourir pour lui. Aussi quand Dieu montre par des miracles le cas qu'il fait de l'intercession de ses témoins, l'Eglise n'a qu'à enregistrer cette constatation.

— Le gouvernement italien veut introduire le divorce dans sa législation et M. Zanardelli en a fait une des plateformes de son administration. Les bureaux chargés de nommer les membres de la commission qui doit examiner le projet de loi ont élu cinq commissaires contraires au divorce, et trois seulement favorables. Hier, la commission s'est réunie, et malgré les efforts des *divorcistes*, a décidé par cinq voix contre trois qu'il n'y avait pas lieu d'approuver ce projet de loi. C'est un échec pour le ministère et un bon point aux italiens. C'est en effet à l'activité des catholiques que l'on doit ce beau résultat, et la pétition renfermant 3,70,000 signatures, n'a pas été sans faire une grande impression. Non seulement elle était imposante, mais les divorcistes n'ont pu réunir que quelques milliers de signatures et le résultat de leur propagande a été tellement mesquin, qu'ils n'ont pas osé présenter sur le bureau de la Chambre les pétitions qu'ils avaient fait rédiger.

DON A L'ESFARDRO.

L'INTOLÉRANCE ?

BIEN avant la naissance du protestantisme, bien avant son dévoiement et ses divagations, le quatrième concile de Latran, tenu en l'an du Seigneur 1215, a prononcé cette parole célèbre : « En dehors de l'Eglise il n'y a pas de salut. »

Claire comme le jour, résumé de l'Évangile et de l'enseignement des Pères et des Docteurs, cette phrase a pourtant, paraît-il, l'heur de déplaire singulièrement aux fils de Luther.

« En voilà de l'intolérance, s'écrient ces hommes de tous les « credo » — ou d'aucun, — en voilà de l'exclusivisme ; que disons-nous, il y a là un manque de charité qui seul prouve suffisamment l'intransigeance et la non-chrétienne revendication de la mission italienne établie à Rome. Dieu est charité et la charité doit être le cœur et l'âme de toute église ; la charité doit couvrir de son manteau splendide les erreurs et les vices du paganisme, elle doit exalter toutes les croyances, elle doit chercher à tout harmoniser et à tout unifier. Le catholicisme montre sa fausseté en troublant cette tendance universelle de l'amour, en proclamant qu'il n'y a pas de paix ni ici-bas ni là-haut pour ceux qui refusent de s'incliner devant lui..... » Respirons, disait la mouche, et allons-y doucement.

Il est très vrai que nous n'admettons qu'une seule vraie religion possible, qu'une seule vraie foi, qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur ; nous ajoutons même avec saint Paul qu'aucun être humain ne peut « plaire à Dieu » s'il n'adhère à cette religion et à cette foi.

Mais l'Eglise, l'Eglise romaine, une, sainte, catholique et apostolique, ne serait plus l'Eglise du Christ si elle cessait de nous obliger à nous courber devant ses enseignements, c'est-à-dire ceux de Son Maître Divin.

S'il y a là intolérance, je maintiens que c'est là l'intolérance des lois mathématiques et géométriques qui ne se résoudreont jamais à ce que deux et deux fassent cinq et à ce que la ligne courbe devienne le plus court chemin d'un point à un autre.

Il y a intolérance, oui, il y a répugnance même, mais c'est l'intolérance, c'est la répugnance de la vérité contre l'erreur. La vérité est opposée diamétralement à l'erreur, comme l'être est opposé au non-être. Dire le contraire, en philosophie comme en religion, c'est aller contre le premier principe des choses, c'est errer à l'aventure comme ces arbustes déracinés qui flottent indécis du côté où les pousse le vent.

Après ces préliminaires, j'arrive maintenant au texte en litige, ou plutôt en question : en dehors de l'Eglise il n'y a point de salut » (1).

Afin de procéder plus clairement je vais y aller par interrogations et par réponses..... comme au petit catéchisme.

— Est-il vrai qu'en dehors de l'Eglise catholique le salut n'est pas possible ?

— Oui, et c'est un dogme maintenu depuis sa fondation.

— Mais alors il n'y aura d'élus que ses membres ?

— Oui encore.

— Ainsi donc les membres unis extérieurement au corps catholique et romain seront seuls sauvés ?

— Je n'ai pas dit cela. De même que des membres unis extérieurement à l'Eglise seront damnés à cause de leur désobéissance à des préceptes de Dieu ou de l'Eglise, de même aussi des membres non unis extérieurement à l'Eglise seront sauvés s'ils ont été baptisés, s'ils ont eu un sincère amour de Dieu, s'ils ont eu un réel désir de connaître la vérité et de l'embrasser coûte que coûte aussitôt connue, s'ils ont mené une vie sans tache ou se sont repentis sincèrement de leurs péchés et en ont demandé pardon. Seulement, je dois faire remarquer la difficulté de la tâche de ces derniers, vu qu'ils n'ont

(1) Si vous voulez bien me permettre, remarquons en passant son analogie avec cette parole de saint Cyprien : "Celui qui n'a pas l'Eglise pour mère, ne peut pas avoir Dieu pour père," ou cette autre du même auteur : "Celui qui n'obéit pas à l'Eglise, ne recevra pas la récompense des martyrs," ou cette autre encore de saint Augustin : "En dehors de l'Eglise, l'homme peut tout trouver excepté le salut de son âme".

pas les sacrements ni de Pénitence, ni d'Eucharistie, ni d'Extrême-Onction, ni de Confirmation, ni d'Ordre, autrement dit, les canaux ordinaires de la grâce de Dieu.

— Mais s'ils n'ont pas été baptisés par un prêtre catholique ?

— Cela n'importe pas, car n'importe quel être humain peut baptiser valablement.

— Et s'ils n'ont pas été baptisés du tout ?

— Alors, selon la parole de Notre-Seigneur lui-même, ils ne peuvent entrer dans la croyance des cieux. Dire le contraire, c'est une hérésie. Notez cependant que le baptême du sang, c'est-à-dire le martyre pour la foi, ou le baptême de feu, c'est-à-dire le désir intense d'être baptisé, constituent un baptême valide.

— Il y aura des millions de païens qui souffriront les châtimens éternels alors ?

— Dieu est juste essentiellement. Il peut réaliser plus que nous ne pouvons même concevoir. La foi nous enseigne qu'aucun d'entre eux ne jouira de la vision béatifique, méritée par la mort de Jésus-Christ s'il n'a pas été baptisé.

— Et qu'en est-il des enfants non-baptisés et morts avant d'avoir pu désirer le baptême ?

— L'être est préférable au non-être. Il vaut mieux pour eux d'être nés que d'être restés dans le néant.

— Pour en revenir aux païens, ne trouvez-vous pas illogique que des hommes soient punis pour n'avoir pas reçu le baptême qu'il ne leur a pas été possible de recevoir et dont d'ailleurs ils n'ont jamais entendu parler ?

— Vous voyez par là l'influence éminemment néfaste du péché originel de nos premiers parents dont nous sommes tous solidaires, puisque nous l'avons commis en eux, *filiis aliquid sunt patris*. Néanmoins depuis la venue du Christ, rappelez-vous que chaque homme a la grâce ordinaire et suffisante pour se sauver. La fidélité à cette grâce et la prière à Dieu peuvent équivaloir à un désir implicite du baptême. Soyez sûr en tout cas que « Dieu rendra à chacun selon ses œuvres ».

- Et que pensez-vous des apostats ?
- Ils ont rougi de Dieu, Dieu rougira d'eux au dernier jour.
- Et de ceux qui voyant la lumière ne s'y convertissent pas uniquement à cause de raisons de famille ou d'affaires ?
- « Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, est indigne de moi, a dit Notre-Seigneur ».
- Que conclure de tout ce que nous avons dit ?
- Que nous n'apprécierons jamais assez ici-bas notre bonheur d'être nés dans la religion catholique, que nous devons prier pour ceux qui dorment dans les ténèbres et l'ombre de la mort, qu'au lieu d'accuser l'Eglise catholique d'intolérance, nous devons la louer d'être restée seule dépositaire de la vérité dans la justice.

8 septembre 1902.

HENRY BAYARD.

NECROLOGIE

La Congrégation des Oblats vient de perdre un de ses plus vaillants ouvriers. Le R. P. Burtin (Nicolas-Victor), un vieux vétéran, qui a passé cinquante ans au service de l'Eglise du Canada, est décédé à Saint-Sauveur de Québec, le 29 décembre, après quelques jours de maladie.

Né à Metz, en Lorraine, le 16 décembre 1828, il entra chez les Oblats le 31 octobre 1851 ; et le 18 décembre de l'année suivante, il recevait l'onction Sacerdotale des mains mêmes de Monseigneur de Mazenod, le fondateur de sa communauté.

Envoyé au Canada en 1854, il fit ses premières années à Caughnawaga. C'était là, dans cette humble mission du Sault-Saint-Louis, illustrée par les travaux de Charlevoix et de tant d'autres saints missionnaires, que le P. Burtin devait passer la plus grande partie de sa vie. Si, après un premier séjour, il dut s'en éloigner sur l'ordre de ses supérieurs, pour aller prêter main-forte à ses confrères d'Ottawa et de Plattsburgh, il y revint avec joie, un peu plus tard ; et pendant trente-quatre ans il fut le curé ou plutôt le père de ses chers Iroquois.

Les prêtres de l'archidiocèse, qui ont exercé le ministère dans les paroisses voisines de Caughnawaga, se rappellent encore, sans doute, ce bon vieillard, qui égayait leurs réunions des *Quarante-Heures*, par sa candide simplicité et ses traits intarissables. Ceux qui ont eu l'avantage de recevoir l'hospitalité du P. Burtin, à la résidence du Sault, ont toujours été profondément édifiés, en voyant ce religieux isolé, suivre, dans sa solitude, toutes les prescriptions de sa règle, avec la scrupuleuse exactitude du plus fervent des novices.

Le P. Burtin n'avait jamais songé à quitter Caughnawaga. Aussi en 1892, lorsque ses Supérieurs remirent à Monseigneur Fabre la desserte de la Mission, le vieux pasteur s'éloigna de son troupeau, le cœur brisé. Dans son humilité, il s'imaginait qu'il allait être désormais inutile et qu'il n'était point de taille à exercer le ministère dans une paroisse de *blancs*, surtout dans une paroisse de ville. Les magnifiques fêtes qui ont eu lieu à Québec, le 18 décembre dernier, sont une preuve bien évidente que son zèle et son dévouement étaient grandement appréciés par la population de Saint-Sauveur.

Qui aurait pu prévoir, ce jour-là, que les cloches qui carillonnaient si gaiement le cinquantenaire du vieux missionnaire, allaient bientôt tinter ses glas ? Un seul homme pouvait scapçonner un semblable dénouement : c'était son supérieur. Le P. Burtin lui avait dit, en confidence, quelques semaines auparavant : « En apprenant la maladie si grave du Père X..., j'ai fait au bon Dieu le sacrifice de ma vie pour obtenir sa guérison. Il importe peu que je parte, je suis déjà vieux et bientôt je ne pourrai guère qu'embarrasser ; mais lui, il est jeune et il pourra travailler encore longtemps pour l'Eglise et la Congrégation. »

Le bon Dieu semble avoir accepté cet héroïque échange et le bon père Burtin est aujourd'hui, nous l'espérons, auprès de Celui qu'il a servi littéralement jusqu'au dernier soupir.

R. I. P.

RETRAITE MENSUELLE

**Mercredi, le 14 Janvier, au Grand Séminaire
de Montréal**

Les exercices en commun, dans la crypte, commenceront à deux heures et comprendront la récitation des vêpres et des complies, la préparation à la mort, une conférence et la bénédiction du Saint Sacrement.

Tous les prêtres sont invités.

(Communiqué).

L'ÉCOLE



M. Dalairé qui demande l'enseignement de l'agriculture dans l'école élémentaire trouve que nous avons manqué d'exactitude à son égard en l'accusant de vouloir trop spécialiser l'école. Si M. Dalairé demande à l'école élémentaire, en fait d'agriculture, ce que comporte purement et simplement la leçon de choses, nous devons retirer notre accusation.

— La contribution mensuelle dont se plaint certain journaliste appelle l'attention du pauvre comme du riche sur l'école, ce qui est un bien. Comme question de fait messieurs les secrétaires des diverses municipalités scolaires exigent peu ou rien des vrais pauvres. Les réformateurs feraient bien d'étudier certaines questions, sur place.

— Certains contribuables sont parfois en retard pour payer leurs taxes scolaires. Les commissaires d'écoles qui connaissent le mauvais état d'affaires de tel ou tel coparoissien évitent de saisir et de vendre ses biens. Faut-il leur en faire un crime ? La charité bien ordonnée n'est-elle pas à sa place partout ? Pour M. X., le gouvernement devrait être maître ici, et mettre impitoyablement ces gens sur la rue. Les Canadiens-français auront toujours assez de sens

pratique et chrétien, espérons-le, pour combattre tout gouvernement qui voudra le priver de leurs droits en matière d'école.

— Le chauffage des écoles, à la charge de messieurs les commissaires, s'est opéré sans révolution connue, jusqu'à ce jour, dans notre comté ! Disons cependant, crions, que l'application de cette loi soulève partout la tempête : les badauds finiront par le croire.

— L'éducation gratuite (un journal anglais de Montréal plaide en sa faveur), c'est cependant ce qu'il y a de moins gratuit dans le monde. On craindrait de réveiller l'attention des parents en leur disant : « Souffrez que des étrangers se chargent de l'éducation de vos enfants, et qu'ils encourrent les frais *avec votre argent*. » Il est plus habile de dire : « Ouvrons, ouvrons des écoles gratuites ! Ce mensonge, inventé par la franc-maçonnerie, a fait et fait encore des dupes.

F. A. BAILLAIRGÉ, ptre, curé.

A LA TRAPPE D'OKA

JEUDI, le 18 décembre dernier, la modeste chapelle des RR. PP. Trappistes, d'Oka, revêtait un air de fête inaccoutumé.

Un vénérable prêtre, presque octogénaire, M. l'abbé Jacques Piton, célébrait le cinquantième anniversaire de son élévation au sacerdoce, et c'est dans la chapelle de l'Ecole d'Agriculture dont il était l'aumônier depuis nombre d'années qu'eut lieu la cérémonie religieuse, à laquelle assistait la communauté des Révérends Pères Trappistes.

Le digne vieillard célébra lui-même les saints mystères, qui furent suivis du chant solennel du *Te Deum*.

Pour la circonstance, la règle du silence cistercien fut levée un moment afin de permettre aux Religieux de présenter leurs hommages au vénérable ecclésiastique, M. l'abbé Piton, bientôt âgé de 78 ans, qu'il porte très

allègrement, est originaire du diocèse d'Angers, France, où, en 1852, il reçut les ordres sacrés des mains de Mgr Angebault, prédécesseur de Mgr Freppel.

Il jouit d'une robuste et verte vieillesse. Debout tous les jours à 3 heures du matin, il ne manque jamais, après ses exercices religieux, de vaquer à quelque travail manuel, et est toujours et partout d'une ponctualité et d'une régularité à rendre des points à un séminariste. C'est là le secret de la santé, dit-il.

Avec tous nous lui redisons.

Ad multos annos.

X.

LE PERE DIDON, DOMINICAIN

Extrait du discours du R. P. Gaffre, prononcé à
l'inauguration de la statue du P. Didon,
à Arcueil.

(Semaine Religieuse de Paris.)

N jour, à l'heure de la sieste habituelle, comme il remuait plus que de coutume dans son petit lit, sa tante qui le veillait lui demanda :

- Henri, dors-tu ?
- Oui, oui, je dors, mais je ne dors que d'un œil.
- Et de l'autre, qu'est-ce donc que tu fais ?
- De l'autre, ma tante, je surveille s'il n'y a pas d'incendie.

— D'incendie, ah ! mon Dieu, et pourquoi faire ?

— C'est que, vois-tu, je veux être capitaine de pompiers !

Capitaine de pompiers ! Il est probable que le bambin n'avait rien aperçu de plus majestueux dans la hiérarchie de son village !

Et il voulait être cela ! Il eût sûrement fait honneur à la corporation. Mais, comme il apprit plus tard du Maître qui vint jeter le feu sur terre qu'il y a flammes

et flammes, on peut affirmer qu'il alluma plus d'incendies qu'il n'en éteignit.

De cet instinct de l'enfance, il resta pourtant quelque chose ; et il est certain que si Didon n'entra pas au corps honorable des pompiers, il devint réellement un fier capitaine et ne dormit jamais que d'un œil.

Lorsque son regard avait mesuré le champ à parcourir, quelles que fussent les difficultés matérielles et les coalitions hostiles qui se dressassent devant lui, s'il recevait de sa conscience l'avertissement que son devoir était de marcher de l'avant, il s'élançait, sûr dès l'abord de ne plus reculer, car l'emportement apparent de son élan avait pour ressort, non l'impression irréfléchie de l'enthousiasme, non la fugue démesurée de la présomption, mais la robuste détermination d'une énergie confiante, parce que consciente.

Qu'on se garde bien de croire qu'avec ces aspirations vers la liberté qui bouillonnaient au fond de son cœur d'homme, le Dominicain fût embarrassé pour concilier les respects de la tradition et de l'autorité auxquels l'obligeait son caractère sacerdotal. Vous connaissiez peu Messieurs, ce qu'est une âme de moine, si vous aviez de pareils étonnements.

Supérieure à toute modification matérielle et détachée de tout intérêt personnel, elle se sent contemporaine de tous les temps et associée à tous les progrès. La forme des régimes passe, le bien qu'elle poursuit demeure ; les systèmes politiques ou scientifiques se succèdent, l'idéal où elle tend persiste. Elle sait que la vérité est nue et la justice anonyme.

Que me parlez-vous, dès lors, de la pourpre et du nom de César, de la blouse et du nom du peuple ? L'habit et le nom n'ont rien à faire avec ce que je cherche, moi, avec ce qui est le but poursuivi de mes dépouillements et de mes dévouements ! c'est-à-dire le triomphe de la vérité sur l'ignorance et l'erreur, le triomphe de la justice sur le mal, mal physique par l'extension du bien-être pour tous, mal moral par l'épanouissement de la vertu chez tous.

Sommes-nous donc condamnables pour affirmer de telles évidences que manifeste toute notre vie ?

Dans toutes les causes actuelles de division où se sont troublés les esprits les plus calmes, lequel d'entre nous a perdu la sérénité du chrétien, supérieur à tous les partis et frère de toutes les races, la soumission du citoyen respectueux de toutes les lois ?

En quelle coalition a-t-on surpris notre main ? En quelle trame cachée, notre influence ?

Fils de l'autorité, nous avons su être, pendant des siècles, les conseillers fidèles de la vieille monarchie et nous pouvons nous vanter, sans jactance, que tant qu'un roi de France éclaira sa conscience à celle d'un moine, il se souvint que son premier devoir était de se montrer le père du peuple.

Fils de la liberté, aussi, nous en avons imprégné nos constitutions démocratiques électives, et quand la République de Washington voulut s'établir sur des bases de solide libéralisme, elle ne trouva rien de mieux que d'appliquer à un grand peuple la législation d'un ordre religieux en plein treizième siècle. Il n'est pas une obligation des gouvernements passés que nous n'ayons loyalement accomplie ; il n'est pas un desideratum des démocraties naissantes que nous n'ayons d'avance réalisé.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Mgr Zolique Racicot, administrateur du diocèse de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé J.-U. Labelle, vicaire au Sacré-Cœur ;
- M. l'abbé S. Barrette, vicaire à Joliette ;
- M. l'abbé J.-Albert Beauchamp, vicaire à Lanoraie ;
- M. l'abbé J.-A. Giguère, vicaire à Saint-Martin.